

MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, jeudi sept mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 27/02/2024, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel

Absents : SAMSON Julien donne pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET
DUPONCHEL Magali
VILLARD Dominique

M BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA FIPD.
Abroge et remplace la délibération 2024-004 du mercredi 10 janvier 2024.

Madame le Maire indique au conseil municipal que la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans certains endroits du village est à l'étude.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 74 209.10 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement du projet « vidéosurveillance »,
- APPROUVE le montant de l'opération s'élevant à la somme de 74 209.10 € HT,
- DIT que la somme indiquée sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,
- SOLLICITE l'intervention de la FIPD et une subvention d'un montant de 29 683.64 € correspondant au taux de 40 %,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCLIER BEAUCHET

